



Midi Corrèzien
Communauté de communes

Nombre de conseillers

En exercice : 59
Présents : 47
Représentés : 3
Votants : 50
Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents les conseillers titulaires suivants :

M. Alain SIMONET – M. Robert VIALARD - M. Michel SERVANTIE - M. Aimé JOUVENEL — Mme Maryse CHARBONNEL – M. Jean-Pierre CHOUZENOUX - M. Bernard LARBRE – Mme Chantal CONTAMIN - M. Dominique CAYRE—Mme. Ghislaine DUBOST - M. Jean-Pierre LARIBE – Mme. Yolande BELGACEM – M. Jean-Michel MONTEIL — M. Jean-Paul DUMAS – M. Georges LEYMAT – M. Georges SEGUY - M. Jean-Marie BLAVIGNAC – Mme Elisabeth ARRESTIER – Mme Paulette FENDER - M. Michel CHARLOT – M. Gérard LAVASTROU - M. Christian DERACHINOIS - M. André DELPY – M. Éric GALINON - M. Jean-Louis MONTEIL – Mme Nathalie DURANTON - Mme Lucie BARRADE – M. Christophe LISSAJOUX - M. Christophe CARON – Mme Marie-Laure LEGER – Mme. Sancia TERRIOUX - M. Jean-Pierre FAURIE – M. Christian LASSALLE - Mme Suzanne MEUNIER - M. Laurent BOISSARIE — M. Yves POUCHOU - M. Dominique PERRIER – Mme ; Geneviève SOURSAC - M. Olivier LAPORTE – M. Éric CISCARD – M. Jean-Claude PAUTY – M. Laurent PUYJALON – Marie-Thérèse SCHULLER – Roselyne POUJADE

Etaient présents les conseillers suppléants suivants : M Gabriel LAFFAIRE – Mme Sylvie JAYLE - M. Claude JUGIE

Était représenté le conseiller titulaire suivant : Mme Marie-Claude PECOUYOUL par M. Christophe CARON - Mme Christine CARBONNEILL par M. Jean-Michel MONTEIL - M. Jacques BOUYGUE par M. Christian LASSALLE

Etaient excusés : - M. Bernard REYNAL - M. Christian LOUIS - M. Sébastien SALLES - Mme Lucile BIGAND – M. Pascal COSTE - M. Frédéric VERGNE – M. Jean-Pierre SERRUT - M. Marcel MAFFIOLETTI – M. Yohan LAVAL

DÉLIBÉRATION N°2018-07 : APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES PLUI

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n° 2017-197 du 20 décembre 2017, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) unique couvrant l'intégralité du territoire de la Communauté de Communes Midi Corrèzien, a approuvé les objectifs poursuivis et en a fixé les modalités de concertation avec le public et de collaboration avec les communes.

Sur proposition de la commission Aménagement, réunie le 18 janvier 2018, il expose désormais au conseil le projet de cahier des charges qui servira de base à la consultation du bureau d'études chargé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le cahier des charges fixant les prestations pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal dont le projet est joint en annexe

Fait à Beaulieu sur Dordogne, le 25 janvier 2018

Le Président,
Alain SIMONET

Publié le 1^{er} février 2018

